



VERNET

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 05 DEC. 2025

ID : 031-213105745-20251118-062-DE



Nombre de membres :

Exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune du VERNET, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard TISSEIRE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 13 novembre 2025

Présents : TISSEIRE Bernard, MATHE Nicole, MARCHAND René, IMBERT Viviane, BAUTISTA Ludovik, ROUGANIOU Marie, BOYER Denis, PONS Alain, CHIABRANDO Valérie, DANHO Aimé, DA COSTA Martine, ORTIS Héléne, DEMEILLERS Joël, PATENOSTRE Lionel.

Absents représentés : BAROTTE Marjorie (procuration à Marie ROUGANIOU), SOUADKI Hezdine (procuration à DANHO Aimé)

Absents excusés : PILKOWSI Véronique, DEMANGE Serge

Absent : MAZZOLO Nathalie

Madame DA COSTA Martine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'offre promotionnelle de AXA France concernant des contrats d'assurance complémentaire santé « Ma Santé » aux habitants ayant leur résidence principale au VERNET. Cette proposition a pour objet de permettre à AXA France de proposer cette complémentaire Santé aux habitants de la commune à des conditions tarifaires promotionnelles.

Les habitants seront informés pour nos soins de l'offre commerciale d'AXA France qui commercialisera lesdits contrats d'assurance par l'intermédiaire de ses réseaux d'agents généraux ou salariés commerciaux.

Sous réserve qu'ils justifient de leur qualité de résident de la commune, les habitants se verront accorder, pendant toute la durée indiquée dans la présente proposition, la possibilité de souscrire à l'offre d'AXA France sous certaines conditions. Ainsi AXA France proposera un contrat d'assurance avec 3 niveaux de garanties :

« Ma Santé 100 % Néo », « Ma Santé 125 % Néo » et « Ma Santé 150 % Néo »

Ainsi que 3 modules optionnels :

« Module Hospi », « Module Optique Dentaire », « Module Confort ».

AXA France s'engage à ce que les habitants bénéficient d'une remise sur les 3 niveaux de garanties ainsi que sur les modules énoncés.

La commune informera ses habitants de la tenue d'une réunion d'information publique organisée par AXA France.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

N° 2025-062

CONVENTION AXA MUTUELLE

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le **05 DEC. 2025**

ID : 031-213105745-20251118-062-DE

Berger
Levâult

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **OUI** Monsieur le Maire,
- **APRÉS** en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à la mise en place de cette assurance complémentaire santé pour la commune.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture

le [REDACTED]
et publication ou notification

du [REDACTED]
Le Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Bernard TISSEIRE

